REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 9

Date de la convocation

Le 12 décembre 2025

OBJET

ELECTION

DU PRESIDENT

ET DU

VICE-PRESIDENT

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en DDTM

Le 15 janvier 2026

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-01

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 14 janvier à 17h30, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au siège administratif, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal, Jean-Pierre SAURIE, Pascal BRUZY, Daniel MARTY, Jean REIG, José COLCHERO, Marc MARTY Syndics titulaires, Jean-Charles BARBOTEU, Syndics suppléants

Représentés : M. BIANCHINI Marc par BRUZY Didier

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Suite à l'Assemblée des Propriétaires qui a vu le renouvellement de quatre des syndics titulaires et de deux suppléants du canal de Corbère, le syndicat procéder à l'élection du Président et du Vice-Président de l'ASA du canal de Corbère.
Le Président appelle aux candidatures pour les 2 postes et indique qu'il est lui-même candidat à sa propre succession au poste de Président. M. Marc MARTY fait également connaitre son souhait de représenter sa candidature au poste de Vice-Président.
Aucun autre syndic ne souhaitant présenter sa candidature, il est procédé aux votes pour l'élection du Président et du Vice-Président.

- **Didier BRUZY est élu Président de l'ASA du Canal de Corbère à l'unanimité ;**
- **Marc MARTY est élu Vice-Président de l'ASA du Canal de Corbère à l'unanimité.**
- **Autorise le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 14 janvier 2026

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *